

Le R.E.R.D.H. (*Réseau Européen de Recherche en Droits de l'Homme*) est une association de jeunes chercheurs, doctorants, docteurs et étudiants de Master. Créée en octobre 2009 à l'initiative de quelques doctorants en droit de Limoges, elle a vocation à instituer un réseau de jeunes chercheurs en France puis en Europe, grâce à l'organisation de manifestations scientifiques. Les objectifs de l'association sont d'amener les doctorants à sortir de leur isolement pour travailler en équipe, sur des thèmes variant de ceux de la thèse. Ainsi, l'organisation de manifestations les initie progressivement aux pratiques du métier d'enseignant-chercheur en favorisant leur rencontre avec des chercheurs confirmés.

Les colloques organisés font l'objet d'une publication :

- ❖ *Héroïsme et droit*, Dalloz, collection *Thèmes et commentaire*, 2014
- ❖ *Science fiction et science juridique*, PUF, collection *Les voies du droit*, 2013
- ❖ *Technique et droits humains*, Montchrestien, collection *Grands colloques*, 2011

Pour tous renseignements, s'adresser à :

RERDH
5 rue Félix Eboué, BP 3127
87031 LIMOGES CEDEX

pailler.ludovic@gmail.com
david.charbonnel@yahoo.fr
chassagnececile@gmail.com

www.rerdh.org



OMIJ
Observatoire des Mutations
Institutionnelles et Juridiques



Le droit au bonheur

Mercredi 3 décembre 2014

LE CONTENU DU DROIT AU BONHEUR

Sous la présidence de :

Jean-Pierre Marguénaud, Professeur à l'Université de Limoges
Fabien Marchadier, Professeur à l'Université de Poitiers

8h30 – Accueil

9h – Ouverture du colloque et propos introductifs

Ludovic Pailler, Doctorant en droit privé, Université de Limoges, Président du RERDH ; *Hélène Pauliat*, Professeur de droit public, Présidente de l'Université de Limoges ; *Jacques Péricard*, Professeur d'histoire du droit, Assesseur du Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges.

UN CONCEPT DE BONHEUR NÉBULEUX

Sous la présidence de *Jean-Pierre Marguénaud*, Professeur de droit privé, Université de Limoges

9h15 – Propos introductifs par *Jean-Pierre Marguénaud*, Professeur de droit privé, Université de Limoges

9h30 – REGARDS CROISÉS SUR LE CONCEPT DE BONHEUR

Le concept de bonheur au Bhoutan par *Émilie Chevallier*, MCF en droit public, Université de Poitiers

L'approche économique du concept de bonheur par *Denis Malabou*, MCF en sciences économiques, Université de Limoges

Vers une mesure et une définition du bonheur par *Rémi Pawin*, Docteur en histoire contemporaine, Université Paris 1

L'approche philosophique du concept de bonheur par *Géraldine Aidan*, Chargée de recherche CNRS-CERSA

10h50 – Débat avec le public, puis pause

11h20 – PREMIÈRES APPROCHES JURIDIQUES

Le droit à l'orgasme ? L'orgasme entre paradis sur terre et petite mort par *Bruno Py*, Professeur de droit privé, Université de Poitiers

L'animal sensible, un « agent susceptible de bonheur » ? Approche (critique) de l'utilitarisme juridique appliqué aux animaux par *Pierre-Jérôme Delage*, Docteur en droit privé, Université de Limoges

12h – Débat avec le public, puis pause déjeuner

DES TRADUCTIONS PROTÉIFORMES D'UN DROIT AU BONHEUR

Sous la présidence de *Fabien Marchadier*, Professeur de droit privé, Université de Poitiers

14h – Propos introductifs par *Fabien Marchadier*, Professeur de droit privé, Université de Poitiers

14h15 – REGARDS CROISÉS SUR L'AUTONOMIE ET LE DÉVELOPPEMENT PERSONNELS

Le droit médical : inhibiteur du droit au bonheur ? par *Ambre Laplaud*, Doctorante en droit public, Université de Limoges

Bonheur et identité par *Tatiana Dailler*, Doctorante en droit privé, Université de Limoges

Du vieux pain sur son balcon : la notion d'épanouissement personnel en droit allemand par *Thomas Hochmann*, Professeur de droit public, Université de Reims Champagne-Ardenne

15h30 – Débat avec le public, puis pause

16h00 – REGARDS CROISÉS SUR LE BONHEUR DU GROUPE

Diversité des conceptions du bonheur familial par *Driss Ghounbaj*, Doctorant en droit privé, Université de Limoges

Bonheur et Environnement par *Charlotte Touzot*, Doctorante en droit public, Université de Limoges

Participation citoyenne et droit au bonheur par *Cécile Chassagne*, Doctorante en droit public, Université de Limoges

Coopératives et droit au bonheur par *Daniel Kuri*, MCF en droit privé, Université de Limoges

17h35 – Débat avec le public

Le R.E.R.D.H. (*Réseau Européen de Recherche en Droits de l'Homme*) est une association de jeunes chercheurs, doctorants, docteurs et étudiants de Master. Créée en octobre 2009 à l'initiative de quelques doctorants en droit de Limoges, elle a vocation à instituer un réseau de jeunes chercheurs en France puis en Europe, grâce à l'organisation de manifestations scientifiques. Les objectifs de l'association sont d'amener les doctorants à sortir de leur isolement pour travailler en équipe, sur des thèmes variant de ceux de la thèse. Ainsi, l'organisation de manifestations les initie progressivement aux pratiques du métier d'enseignant-chercheur en favorisant leur rencontre avec des chercheurs confirmés.

Les colloques organisés font l'objet d'une publication :

- ❖ *Héroïsme et droit, Dalloz, collection Thèmes et commentaire, 2014*
- ❖ *Science fiction et science juridique, PUF, collection Les voies du droit, 2013*
- ❖ *Technique et droits humains, Montchrestien, collection Grands colloques, 2011*

Pour tous renseignements, s'adresser à :

RERDH
5 rue Félix Eboué, BP 3127
87031 LIMOGES CEDEX

pailler.ludovic@gmail.com
david.charbonnel@yahoo.fr
chassagnececile@gmail.com

www.rerdh.org



Le droit au bonheur

Jeudi 4 décembre 2014

LA VALEUR DU DROIT AU BONHEUR

Sous la présidence de :

Jean Morange, Professeur de droit public, Université de Limoges
Marc Pichard, Professeur de droit privé, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

8h45 – Accueil

UNE FONDAMENTALITÉ INCERTAINE

Sous la présidence de *Jean Morange*, Professeur de droit public, Université de Limoges

9h15 – *Propos introductifs* par *Jean Morange*, Professeur de droit public, Université de Limoges

9h30 – DE L’OPPORTUNITÉ D’UN DROIT FONDAMENTAL AU BONHEUR

Le bonheur a-t-il la substance d’un droit fondamental ? par *Nicolas Chiffot*, Professeur de droit public, Université de Limoges

Le bonheur dans les dictatures par *François Jankowiak*, Professeur d’Histoire du droit, Université de Paris Sud

La figure du tyran par *Pascal Plas*, Directeur de la Chaire d’excellence Gestion du conflit et de l’après-conflit, Fondation partenariale de l’Université de Limoges

10h30 – Débat avec le public, puis pause

11h – DE QUELQUES ANTAGONISMES D’UN DROIT FONDAMENTAL AU BONHEUR

Garantie des libertés individuelles et État-providence, bonheur contre l’État et bonheur par l’État par *Caroline Boyer-Capelle*, MCF en droit public, Université de Limoges

Intérêts individuels et intérêts collectifs en droit privé par *Maïa Gouguet*, Doctorante en droit privé, Université de Limoges

Le droit au bonheur est-il juridiquement concevable au sein d’un État de droit ? par *Étienne Picard*, Professeur de droit public, Université Paris 1

12h20 – Débat avec le public, puis pause déjeuner

UNE JUSTICIABILITÉ ENVISAGEABLE

Sous la présidence de *Marc Pichard*, Professeur de droit privé, Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense

14h15 – *Propos introductifs* par *Marc Pichard*, Professeur de droit privé, Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense

14h30 – *De l’hypothèse d’une justiciabilité du droit au bonheur* par *Anne-Blandine Caire*, Professeur de droit privé, Université d’Auvergne

14h50 – *Les fondements constitutionnels du droit au bonheur et leur justiciabilité, approche comparée* par *Marthe Fatin-Rouge Stéfanini* et *Laurence Gay*, CNRS

15h10 – *Les fondements internationaux du droit au bonheur et leur justiciabilité* par *Carole Nivard*, MCF en droit public, Université de Rouen

15h30 – Débat avec le public

16h – RAPPORT DE SYNTHÈSE

Aurélien Lemasson, Professeur de droit privé, Université du Littoral Côte d’Opale

16h30 – Clôture du colloque